

Introduction

AirSprint continue de favoriser une culture de diversité, d'équité et d'inclusion. Nous nous engageons à créer un milieu de travail sans obstacles, permettant la pleine participation de toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.

Général

Pour toute question concernant ce plan ou l'accessibilité chez AirSprint, veuillez communiquer avec nous par l'un des moyens suivants :

Personne-ressource : Responsable des ressources humaines
Adresse postale : AirSprint Aviation Privée
1910 McCall Landing NE
Calgary, Alberta T2E 9B5
Courriel : humanresources@AirSprint.com
Telephone: 1.403.539.8117

Processus de retroaction

Les commentaires peuvent être fournis de façon anonyme : par la poste, par téléphone (en désactivant l'identification de l'appelant) ou par courriel, en utilisant un compte anonyme qui ne révèle pas votre identité. AirSprint accusera réception des commentaires – sauf s'ils sont transmis de façon anonyme – selon le même mode de communication utilisé.

Pour transmettre des commentaires, veuillez nous contacter par l'un des moyens suivants :

Personne-ressource : Responsable des ressources humaines
Adresse postale : AirSprint Aviation Privée
1910 McCall Landing NE
Calgary, Alberta T2E 9B5
Courriel : humanresources@AirSprint.com
Telephone: 1.403.539.8117

Formats alternatifs

Des versions alternatives de ce rapport d'étape, y compris la description du processus de rétroaction, sont disponibles dans les formats suivants :

- Audio
- Gros caractères
- Imprimé
- Braille
- Électronique (format compatible avec les technologies d'assistance destinées aux personnes en situation de handicap)

Les formats imprimé, en gros caractères et électronique seront fournis dans les 15 jours suivant une demande. Les formats braille ou audio seront fournis dans les 45 jours suivant une demande.

Domaine prioritaire 1 : Emploi

AirSprint a priorisé la création d'un environnement de travail inclusif. Avec une croissance de plus de 30 % en 2023, nous avons continué d'offrir des mesures d'adaptation tout au long du processus de recrutement et de

sélection. Les candidats étaient encouragés à demander tout soutien nécessaire, y compris des mesures d'adaptation liées à un handicap. Cette information était clairement communiquée dans les offres d'emploi et réitérée lors des entrevues. Le site Web d'AirSprint souligne notre objectif de maintenir une culture accueillante et inclusive, représentative du Canada.

Domaine prioritaire 2 : Environnement bâti

AirSprint s'est engagée à éliminer les obstacles physiques en milieu de travail. L'entreprise a acquis des bureaux et un espace de hangar supplémentaires accessibles, situés au rez-de-chaussée et adaptés aux personnes utilisant des aides à la mobilité, comme les fauteuils roulants. De plus, AirSprint a poursuivi la transition vers du mobilier de bureau ergonomique lors de ses nouveaux achats, et a fourni des mesures d'adaptation selon les besoins pour répondre aux enjeux d'accessibilité.

Domaine prioritaire 3 : Technologies de l'information et des communications (TIC)

AirSprint continue d'utiliser les produits Microsoft Office, qui offrent des applications de premier ordre et de puissants services infonuagiques intégrant l'accessibilité. Ces outils prennent en compte divers types de handicaps, y compris les déficiences visuelles, auditives, la neurodiversité, les troubles d'apprentissage, de mobilité et de santé mentale.

Les autres systèmes d'AirSprint sont principalement accessibles par le Web, et bénéficient donc des fonctions d'accessibilité de Google Chrome. Celles-ci comprennent la transcription en direct, la mise en évidence rapide des éléments ciblés, la navigation par curseur de texte plutôt que par souris, et la description d'images.

AirSprint reste engagée à offrir un site Web accessible au plus large public possible, quelles que soient la technologie ou les capacités des utilisateurs. Nous travaillons continuellement à améliorer l'accessibilité et la convivialité de notre site, tout en respectant plusieurs normes et lignes directrices disponibles.

Le site Web d'AirSprint vise la conformité au niveau Double-A des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.1) du World Wide Web Consortium (W3C). Le code du site est conforme aux normes HTML/CSS du W3C et s'affiche correctement dans les navigateurs modernes. Une refonte du design est prévue pour octobre, avec des améliorations supplémentaires en matière d'accessibilité.

Domaine prioritaire 4 : Communications autres que les TIC

AirSprint s'engage à fournir, sur demande, des formats alternatifs pour toutes ses communications internes et externes, ainsi que pour son matériel de marketing. Les formats imprimé, en gros caractères et électronique seront fournis dans un délai de 15 jours suivant la demande. Les formats braille ou audio seront fournis dans les 45 jours suivant la demande.

Domaine prioritaire 5 : Approvisionnement en biens, services et installations

AirSprint a poursuivi l'évaluation de l'efficacité de ses initiatives d'accessibilité dans les processus d'approvisionnement. Des ajustements ont été apportés afin d'améliorer l'accessibilité et de contribuer à des objectifs plus larges en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Domaine prioritaire 6 : Conception et prestation de programmes et services

Durant la période couverte par ce rapport, AirSprint a offert une formation de sensibilisation aux handicaps à tous les employés qui interagissent directement avec notre clientèle, dans le cadre de leur intégration. Cela permet à nos équipes de soutenir efficacement les besoins d'accessibilité de nos propriétaires en copropriété. Les besoins de ces derniers ont été pris en compte selon les besoins.

Domaine prioritaire 7 : Transport

AirSprint a fourni l'assistance requise en matière d'accessibilité tout au long de la période couverte. Les besoins d'accessibilité des propriétaires ont été satisfaits selon les exigences. Aucun obstacle lié au transport n'a été identifié durant cette période.

Dispositions réglementaires en matière d'accessibilité de l'OTC

AirSprint est assujettie aux règlements suivants de l'Office des transports du Canada (OTC) et s'y est conformée tout au long de la période :

- Règlement sur la formation du personnel pour l'assistance aux personnes en situation de handicap
- Règlement sur la planification et les rapports relatifs à l'accessibilité des transports

Consultations

AirSprint n'a pas mené de consultations formelles avec des personnes en situation de handicap durant la période de référence. Toutefois, nous prévoyons collaborer avec des organisations externes afin de recueillir des commentaires et d'améliorer nos initiatives en matière d'accessibilité dans les mois à venir. Nous inviterons également nos employés à partager leurs propres expériences d'accessibilité chez AirSprint et à signaler les obstacles qu'ils ont pu constater pour les employés et les propriétaires

Commentaires

AirSprint n'a reçu aucun commentaire relatif à l'accessibilité. Nous restons déterminés à tirer des leçons de tout commentaire que nous recevrons, et à y répondre de manière réfléchie.